Délibération n°2024-74
Le Conseil d'administration, en sa séance du 22 novembre 2024, en visioconférence sous la présidence de James WALKER, Vice-président du Conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L714-1 et suivants et D714-28 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Lumière Lyon 2, modifié ;
Vu la délibération 2021-96 en date du 13 décembre 2021 portant adoption du règlement des usagers des bibliothèques ;
Vu l'avis favorable du Conseil documentaire en date du 21 novembre 2024 ;
Après avoir entendu Mme Françoise BARRÉ, la Directrice du SCD,

Prend la délibération suivante :

Objet : Révision du règlement des usagères et usagers des bibliothèques universitaires

Le Conseil d'administration approuve la modification du règlement des usagères et usagers des BU, conformément au document joint en annexe à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 37
Quorum : 19
Présents et représentés : 25

Fait à Lyon, le 25 novembre 2024

Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN
PRESIDENTE

UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université à compter du 5 décembre 2024.
La présente délibération peut faire l'objet :
D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 5 décembre 2024.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07
Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr